

CONSEIL MUNICIPAL DE CROSSES

Séance publique du 9 Avril 2026

Procès-Verbal

L'an deux mil vingt-six, le Jeudi 9 Avril, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Crosses, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur William PINON, Maire.

Etaient présents : William PINON, Simon SURGENT, Laurent AURAT, Jérôme PACHECO, Mélanie BEDIU, Emilie DUCHET, Chantal DENIS, Sylvain LANZAFAME, Clémence LOUIS, Barbara PICAULT, Sabine SCHMITT

Etaient absents : aucun

Pouvoirs : aucun

Monsieur Laurent AURAT est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 11

Présents : 11

Pouvoirs : 0

Votants : 11

La séance est ouverte à 19h10.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 20 Mars 2026
- Affectation du résultat de fonctionnement 2025
- Vote des taux d'imposition 2026
- Vote du Budget Primitif 2026
- Fongibilité des crédits 2026
- Subvention aux associations 2026
- Contribution au Fonds de Solidarité Logement
- Convention de gestion en flux des logements sociaux France Loire
- Adhésion au service ADS du PETR Centre-Cher : convention portant mission d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols
- Désignation des membres de la commission d'appel d'offres
- Désignation du Correspondant Défense
- Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- Désignation du référent déontologue
- Approbation du Plan Communal de Sauvegarde
- Instauration de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires
- Changement d'usage du commerce communal
- Acquisition d'un tracteur hydrostatique
- Restitution de la caution d'une location
- Adhésion au service d'information à la population « Panneau Pocket »
- Retrait de la délibération n02026-013 désignant les délégués au SIAB3A
- Questions diverses

Monsieur le Maire présente le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 Mars 2026, adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2026-021 – Affectation du résultat de fonctionnement 2025

Le Compte Financier Unique (CFU) 2025 ayant été approuvé lors de la séance du 3 Février 2026, par le Conseil Municipal sortant, Monsieur le Maire fait part du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 :

- résultat de clôture pour la section de FONCTIONNEMENT :	73 571,22 €
- résultat de clôture pour la section d'INVESTISSEMENT :	-52 478,26 €
- un besoin de financement de :	52 478,26 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation de la section de FONCTIONNEMENT au 002	73 571,22 €
Total affecté au compte 1068	52 478,26 €
Solde de la section d'INVESTISSEMENT reporté au 001	-52 478,26 €

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2026-022 – Vote des taux d'imposition 2026

Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré :

Nombre de Conseillers souhaitant ne pas augmenter les taux : 1

Nombre de Conseillers souhaitant augmenter le taux : 10

Les taux seront les suivants :

- Taxe sur le Foncier Bâti : 29,28 %
- Taxe sur le Foncier non Bâti : 25,44 %
- Taxe Habitation (maisons secondaires) : 8,79 %

Le montant prévisionnel 2026 au titre de la fiscalité directe locale sera de 76 501 €.

Adopté à 10 Voix POUR et 1 Voix CONTRE

Délibération n° 2026-023 – Vote du Budget Primitif 2026

Les membres du Conseil Municipal se sont fait présenter les différents chapitres de fonctionnement et d'investissement du Budget Primitif 2026. Celui-ci s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 294 115,48 €

Dépenses et recettes d'investissement : 147 118,26 €

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2026-024 – Fongibilité des crédits 2026

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales des règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et une souplesse budgétaire aux gestionnaires.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exception des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2026-025 – Subvention aux associations 2026

Monsieur le Maire fait part des demandes de subvention aux associations reçues.

Le Conseil Municipal accorde les subventions suivantes :

3 ^{ème} Printemps	100 €
Les p'tits z'écoliers	300 €

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2026-026 – Contribution au Fonds de Solidarité Logement

La commune contribue, dans le cadre de la convention pluriannuelle, au financement du Fonds de Solidarité Logement regroupant les aides au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone en faveur des personnes défavorisées.

Il est proposé de verser une contribution financière pour l'année 2026 de 250 euros.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2026-027 – Convention de gestion en flux des logements sociaux France Loire

La loi ELAN du 23 Novembre 2018 relative à la mise en place d'une réforme des règles de gestion des contingents réservataires en organisant la généralisation complète de la gestion en flux des logements sociaux réservés contraint la commune à signer une convention de gestion en flux des logements sociaux avec la société d'HLM France Loire.

Cette convention est conclue pour une durée de 2 ans, de 2026 à 2028.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2026-028 – Adhésion au service ADS du PETR Centre-Cher : convention portant mission d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols

Le service de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry chargé de l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols a fusionné avec le PETR Centre-Cher.

Afin de pouvoir bénéficier de l'instruction des demandes d'occupation des sols, la commune doit conclure une convention tripartite (PETR Centre-Cher, Communauté de Communes La Septaine et la commune).

Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter du 9 Mars 2026.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2026-029 – Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

La commission d'appel d'offres est une commission obligatoire.

Monsieur Simon SURGENT, Monsieur Jérôme PACHECO et Monsieur Laurent AURAT sont nommés membres titulaires.

Madame Mélanie BEDIOU et Madame Clémence LOUIS sont nommées membres suppléantes.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2026-030 – Désignation du Correspondant Défense

Afin de représenter la commune auprès de la Délégation Militaire Départementale du Cher, il convient de désigner un Correspondant Défense titulaire et un Correspondant Défense suppléant.

Les Correspondants Défense auront pour missions :

- d'informer les citoyens sur la politique de la défense de la France,
- sensibiliser les jeunes générations à la défense,
- assurer un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Monsieur Sylvain LANZAFAME est nommé Correspondant Défense titulaire et Madame Mélanie BEDIU est nommée Correspondant Défense suppléante.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2026-031 – Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

L'article 1650 du Code Général des Impôts institue une Commission Communale des Impôts Directs dans chaque commune. Cette commission doit être composée :

- du Maire ou d'un Adjoint délégué, Président de la commission,
- de 6 commissaires titulaires,
- de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat de ses membres est identique à celle du mandant du Conseil Municipal.

Ces commissaires titulaires et suppléants sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables dressés par le Conseil Municipal qui comprend 24 noms (12 pour les titulaires et 12 pour les suppléants).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à dresser cette liste.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2026-032 – Désignation du référent déontologue

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'un référent déontologue des élus doit être désigné. Ce référent est chargé d'apporter aux élus tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local. Ses missions sont exercées en toute indépendance et impartialité.

Sur proposition du parquet de Bourges et de l'Association des Maires de France (AMF), après lecture de son cv, Monsieur Franck DURUISSEAU est nommé en qualité de référent déontologue des élus jusqu'à l'expiration du mandat 2026-2032. Au terme de cette durée, il peut être procédé, dans les mêmes conditions, au renouvellement de ses missions.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2026-033 – Approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde permet de prévenir et de sauvegarder la population en cas d'évènements exceptionnels. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

La commune de Crosses est concernée par les risques suivants :

- inondations,
- sismicité,
- mouvements de terrain,
- retrait de gonflement des argiles,
- radon,
- pollution des sols,

- climatiques,
- pandémie,
- épizooties,
- industriels.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2026-034 – Instauration de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les agents communaux peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires et complémentaires en raison des nécessités de service et à la demande.

Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par un agent à temps complet ne pourra excéder 25 heures par mois.

Le nombre d'heures complémentaires réalisées par un agent à temps non complet ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine, les heures effectuées au-delà relèveront des heures supplémentaires.

Les heures supplémentaires seront rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires prévues par le décret n° 2002-60 du 14 Janvier 2002 et aux taux fixés par ce décret.

Les heures complémentaires, quant à elles, seront rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent.

Les heures complémentaires et supplémentaires sont ouvertes à tous les agents de la collectivité.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2026-035 – Changement d'usage du commerce communal

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il faut procéder au changement d'usage du commerce communal afin de pouvoir le modifier en commerce et salle communale et associative.

Une demande a été faite auprès du service d'instruction du droit des sols.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2026-036 – Acquisition d'un tracteur hydrostatique

Monsieur le Maire informe les membres que l'acquisition d'un tracteur hydrostatique en recourant à l'emprunt est nécessaire.

Le montant du tracteur hydrostatique est 24 661,49 HT, soit 29 593,79 TTC. L'emprunt sera remboursé sur une durée de 5 ans avec une périodicité annuelle au taux fixe de 2,2%.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2026-037 – Restitution de la caution d'une location

Monsieur le Maire informe que la locataire du 4 Chemin de Corsevache a quitté les lieux le 30 Mars 2026. Il n'a aucun impayé.

Le Conseil Municipal décide donc la restitution entière de la caution soit 320 €.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2026-038 – Adhésion au service d'information à la population « Panneau Pocket »

Madame Mélanie BEDIU propose l'adhésion au service d'information à la population « Panneau Pocket » en complément du site internet de la commune.

Les membres du Conseil Municipal actent cette décision en décidant de souscrire à un abonnement d'un an au prix total de 130,00 € TT et acceptent la mise en place de cette application.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2026-039 – Retrait de la délibération n°2026-013 désignant les délégués au SIAB3A

A la demande des services de l'Etat dans le cadre du contrôle de la légalité exposant la non-conformité de la délibération n°2026-013 désignant les délégués au SIAB3A, la commune est contrainte de procéder au retrait de la dite délibération.

Les délégués du SIAB3A sont désignés en interne à la Communauté de Communes La Septaine suite au transfert de la compétence GEMAPI.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se positionner sur les 8 commissions de la Communauté de Communes La Septaine.

Monsieur le Maire fait part d'une proposition menée avec la commune de Raymond pour la modification des horaires de la mairie. En effet, la secrétaire de mairie étant sur les deux communes, une proposition d'ouverture d'une journée complète par semaine dans chacune des deux mairies est proposée, les autres heures resteraient identiques. Le Conseil Municipal décide de ne pas accepter cette proposition et que les horaires actuelles restent inchangées.

Monsieur le Maire indique qu'il a participé ce 9 Avril à une manifestation devant la Préfecture du Cher contre la fermeture d'une classe du RPI Crosses/Vornay/Jussy-Champagne/Annoix.

Monsieur Jérôme PACHECO demande quand sera repeint l'arrêt de bus situé Route de Bourges qui a été vandalisé. Monsieur le Maire répond que cela sera fait dès que l'agent technique sera disponible.

Plus aucunes questions soumises, Monsieur le Maire clos la séance à 21h45.

Le 5 Juin 2026

Le Maire,
William PINON



Le secrétaire de séance,
Laurent AURAT